

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-14

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi vingt-quatre mars à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 19 mars 2025 qui a été adressée par mail le 19 mars 2025.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Céline COLAS, Bertrand MONOT, Yann PATULA (9)

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9

Date de convocation : 19/03/2025

Date de l'affichage : 25/03/2025

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet : Vote du budget primitif « commune » 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Madame le Maire expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

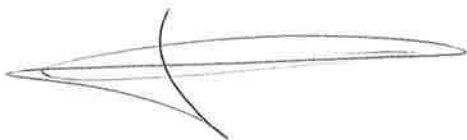
- **Adopte** le budget primitif « commune » de l'exercice 2025 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	169 710.78 €	169 710.78 €
Fonctionnement	340 848.49 €	340 848.49 €

Ainsi délibéré le 24 mars 2025, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2025-14 adoptée à l'unanimité (9 voix Pour)

Le secrétaire de séance,
Yann PATULA



Le Maire,
Isabelle TISSOT

